

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN

COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE:

GÉDEON DESILETS

Neuvième Année.

LES TROIS-RIVIÈRES, (Canada), 16 Juin 1873.

No. 7.

Lettre pastorale des Pères du cinquième Concile Provincial de Québec.

Nous par la miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec.

A tous les Ecclésiastiques, aux Communautés Religieuses de l'un et de l'autre sexe, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Réunis en concile pour la cinquième fois, dans cette église Métropolitaine de Québec, sous les regards de Marie Immaculée, nous vous adressons la parole nous ensemble, Nos Chers Frères, afin que cette parole produise dans vos cœurs une impression plus profonde et plus salutaire. Placés comme sentinelles sur les murs de la sainte cité, qui est l'Eglise de Jésus-Christ, nous entendons souvent au fond de nos cœurs cette parole du prophète Si vous n'avez point l'impie de se convertir et qu'il meure dans son iniquité, je vous redemande son sang. Mais si vous avez converti l'impie de se convertir et qu'il persévère néanmoins dans son iniquité, il mourra dans son iniquité, mais pour vous, vous aurez délivré votre âme. (Ezéchiél. XXXIII. 8.) Oui, nous voulons, selon l'expression du prophète, délivrer nos âmes du jugement terrible auquel nous serions exposés, si nous manquions à un devoir tout à la fois important et rigoureux, celui de veiller à la garde du troupeau sur lequel le Saint-Esprit nous a établis évêques (Actes, XX. 28.), et nous venons vous annoncer les desseins de Dieu sur vous (Actes, XX. 27.)

Mais avant de vous mettre sur vos gardes contre plusieurs hérésies que nous avons à signaler, nous désirons, N. T. C. F., vous entretenir de plusieurs sujets dignes de votre attention.

I. DEVOYONS AUX SACRÉS CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE ET A SAINT JOSEPH.

Nous nous réjouissons vivement, N. T. C. F., de voir que cette triple dévotion fait chaque jour de nouveaux progrès parmi vous.

Comme le Cœur de Jésus a été le sanctuaire et la première source de son amour pour les hommes, il est convenable et souverainement juste qu'il reçoive un culte spécial. Aussi dans tous les siècles, a-t-il été l'objet de l'amour, de l'adoration et de la confiance des disciples de Jésus-Christ. C'est le foyer et le symbole de cet amour tendre, compatissant et généreux qui a fait pour nous de si grandes choses, car à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste, mais l'amour de Dieu a éclairé sur nous par la mort de Jésus-Christ qui nous a justifiés dans son sang, nous qui étions ses ennemis. (Rom. V. 7.) C'est dans ce cœur divin qu'ont été formés les desseins de notre salut: c'est le tabernacle de l'alliance nouvelle qui a réconcilié la terre avec le ciel; c'est l'entel des parfums et de l'holocauste, ou le Pontife éternel a offert et continue d'offrir, en odeur de suavité, le sacrifice de sa mort; et sur lequel brûle la fleur d'une charité qui ne s'éteint jamais; c'est la table d'or, sur laquelle Jésus a préparé l'aliment céleste de son corps qui doit nourrir nos âmes; c'est cette fontaine divine où nous sommes invités à venir puiser avec joie les grâces du salut. (Luce, XII. 3.)

Aussi, la servante de Dieu, la vénérable Marguerite-Marie, disait-elle en parlant de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, ces paroles que nous vous répétons avec confiance: "Je ne sache pas qu'il y ait un exercice de dévotion qui soit plus propre à élever en peu de temps une âme à la plus haute sainteté, et à lui faire goûter les véritables douceurs attachées au service de Dieu; Oui, je le dis avec assurance, si l'on savait combien cette dévotion plaît à Jésus-Christ, il n'y aurait pas un chrétien qui ne s'efforçât de la pratiquer. Les personnes consacrées à Dieu y trouvent un moyen inflexible de conserver leur fermeté et de l'augmenter, ou de la recouvrer si elles l'ont malheureusement perdue. Les personnes du monde y trouvent tous les secours nécessaires à leur état, la paix dans leur famille, le soulagement dans leurs travaux, et les bénédictions du Ciel dans toutes leurs entreprises. C'est dans ce cœur adorable que nous trouvons tous un refuge pendant notre vie et surtout à notre dernière heure. Ah! qu'il est doux de mourir quand on a eu une constante dévotion au cœur de Celui qui doit nous juger!"

La dévotion au Sacré Cœur de Marie est une conséquence toute naturelle de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Il ne faut point séparer dans notre amour ces deux cœurs que la Sagesse divine a unis intimement. Quel bonheur nous aurons à considérer les liens merveilleux formés entre le cœur du plus parfait des fils et le cœur de la plus parfaite des mères! Sans doute notre pauvre intelligence ne saurait pénétrer l'abîme de leur amour réciproque; mais notre affection doit se plaire à contempler ce qui peut l'enflammer des plus saintes ardeurs.

Allons donc au Cœur de Jésus par celui de Marie et nous trouverons la miséricorde qui pardonne la lumière qui doit briller, la grâce enfin sans laquelle nous ne sommes rien, mais avec laquelle nous pouvons tout en celui qui nous fortifie (Philip. IV. 13.)

Pour nous animer à cette dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, nous vous proposons comme modèle, le Bienheureux Saint Joseph. Comment, en effet pourrions-nous omettre de vous parler ici de celui qui fut choisi par Dieu lui-même pour être le gardien très fidèle et le protecteur très vigilant de ce que le ciel et la terre offrent de plus grand et de plus beau? La gloire et la richesse ont été dans sa maison et sa justice dans les siècles des siècles. (Ps. CXI. 3.) Honorons donc celui qui Jésus a voulu honorer durant sa vie, consacrer à l'heure de la mort et combler de gloire de richesses et de Justice dans l'éternité. Honorons celui qui le Vicaire de Jésus-Christ a déclaré patron de l'Eglise Catholique. Invocations souvent durant votre vie celles de Jésus et Marie ont tant aimé, afin qu'à l'heure de notre mort, Jésus, Marie et Joseph nous aident à franchir le passage redoutable du temps à l'éternité.

Avant de passer à un autre sujet, nous vous ferons part, N. T. C. F., d'un dessein que nous avons conçu pour le plus grand gloire du Cœur Divin de Jésus et pour le plus grand bien de vous. Le souverain Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, a souvent manifesté le désir de voir la dé-

votion au Sacré Cœur de Jésus devenir de plus en plus vive parmi les fidèles. Déjà, bon nombre de communautés, de paroisses, de diocèses et de royaumes se sont empressés de se consacrer spécialement au Sacré Cœur de Jésus, ou plutôt de se réfugier dans cette arche de salut, au milieu du déluge de maux qui inondent aujourd'hui la surface de la terre.

Nous avons donc résolu d'un commun accord de mettre toute cette province ecclésiastique sous la protection spéciale de ce Cœur Divin. Vous trouverez à la fin de ce mandement ce que nous avons statué à cet effet. Nous avons la forme consacrée que vous vous empresserez de vous y conformer, et que cette sainte et salutaire dévotion produira partout des fruits de bénédiction.

II. ETAT ACTUEL DE L'EGLISE.

Nous lisons au chapitre huitième de Saint Mathieu que les apôtres voyant la tempête menacer d'engloutir la barque ou ils se trouvaient avec Jésus s'éveillèrent leur maître, en lui disant: Seigneur, sauve-nous nous allons périr? Alors le fils de Dieu commanda à la mer, les vents s'apaisèrent les flots rentrèrent dans un calme parfait et tous ceux qui étaient avec lui en furent saisis d'admiration.

Dans le moment actuel la tempête gronde de toutes parts; la barque de l'Eglise est horriblement secouée par les flots des erreurs et des passions humaines qui veulent la faire périr. Sans doute elle ne saurait faire naufrage, car Jésus est avec elle et il a promis que les portes de l'enfer ne prévaldront pas contre elle (Mat. XVI. 18.); mais il n'est pas moins vrai, qu'à l'exemple des apôtres, nous devons recourir au cœur divin de notre Sauveur et travailler de toutes nos forces par la prière, par la vigilance, par tous les moyens que la Providence met à notre disposition, pour détourner le péril et acquiescer ainsi notre part à la victoire que Jésus veut bien partager avec nous.

La lutte qui se fait aujourd'hui contre l'Eglise, sans aller jusqu'à répandre le sang des catholiques, n'en est pas moins dangereuse, ni moins capable d'attrister nos cœurs. La révolution gronde partout en Europe. Ses doctrines funestes, infiltrées dans tous les membres du corps social, par une éducation indifférente quand elle n'est pas ouvertement impie, cherchent à se faire jour et à renouveler les horribles scènes qui ont naguère épouvanté le monde. L'anarchie, fruit des principes révolutionnaires, menace de devenir l'état permanent dans des pays qui se distinguaient autrefois par leur attachement à ces principes d'ordre et de soumission à l'autorité légitime, qui font la gloire et la prospérité des nations. L'esprit du mal se déchaîne avec plus de fureur que jamais afin de semer partout les principes les plus pernicieux et de battre en brèche l'Eglise de Jésus-Christ, la gardienne et le soutien de la vérité.

Le gouvernement de l'Allemagne et de la Suisse ne craignent pas de s'attaquer à la foi et aux sentiments religieux des populations catholiques et quand ils voient qu'ils ne peuvent réussir par l'intimidation à fermer la bouche aux Evêques, ou à les détacher du Saint-Siège, ils les dépouillent, les chassent de leurs demeures, les envoient en prison ou en exil.

La ville sainte elle-même, Rome, le patrimoine de l'Eglise universelle, est devenue l'objet de la plus odieuse, de la plus flagrante et de la plus sacrilège des usurpations. Le souverain Pontife a été privé de la souveraineté temporelle si nécessaire à la liberté de l'Eglise; les ordres religieux sont dépouillés; les vierges consacrées à Dieu sont chassées de leur paisible retraite; les églises, quand elles ne sont pas livrées au démolisseur, sont privées des ressources que la piété des fidèles avaient données pour la splendeur du culte et le soutien de ses ministres. Les établissements de la charité n'ont pas trouvé grâce devant la rapacité des envahisseurs qui s'efforcent en vain de combler avec les dépouilles du sanctuaire, l'abîme que l'iniquité a creusé sous leurs pieds.

Remercions la divine providence, N. T. C. F., de ce que elle a suscité de nos jours et conserva si longtemps, le courageux Pontife qui gouverne l'Eglise. Humainement parlant, tout ne devrait-il pas paraître perdu! De quelques côtés que l'on porte ses regards, on ne voit que sujets de tristesse et de découragement. Mais l'immortel Pie IX confiant dans le secours promis à l'Eglise ne cesse d'élever la voix contre toutes les iniquités et contre toutes les erreurs. Sans ce fidèle gardien de la justice et du droit, sans ce fidèle défenseur de la vérité, sans ce juge impartial et intrépide des nations comme des individus, nul doute que l'Europe serait aujourd'hui dans des ténèbres plus profondes que celles qui affligèrent autrefois l'Egypte et que l'univers serait témoin et victime des plus affreuses catastrophes sociales.

Demandons instamment à Dieu de prolonger les jours de notre Pontife, afin qu'il voie de ses yeux le triomphe de la grande et sainte cause pour laquelle il a si vaillamment combattu.

Rappelons nous que la religion seule est la sauvegarde de la société que sans elle rien n'est sûr, rien n'est durable. Sachons profiter de la leçon terrible que nous donne les maux où sont plongés tant d'autres pays qui ont rompu avec la vérité, avec la justice, avec l'ordre, avec l'autorité. Notre bonheur en ce monde et dans l'autre est à ce prix.

III. LE CONCILE DU VATICAN.

La célébration d'un Concile (Général) est toujours un événement de la plus haute importance. Les Evêques du monde entier, réunis autour de leur chef visible, représentent juridiquement toute l'Eglise; ils peuvent plus facilement remédier aux maux qui l'affligent, parce qu'ils en connaissent plus intimement la nature. Rien ne fait mieux ressortir l'admirable perpétuité de la croyance catholique et l'unité parfaite de sa doctrine et de sa hiérarchie, malgré la diversité des lieux, des climats, des langues, de coutumes et des temps.

Aussi quand l'Eglise n'en a pas été empêchée, les Souverains Pontifes, à qui seuls il appartient de convoquer et de présider ces augustes assemblées n'ont pas manqué de réunir les Evêques du monde entier.

Aux erreurs monstrueuses qui exercent le plus de ravage dans le monde, le Saint Concile a opposé le flambeau de la doctrine révélée et contenue dans l'Ecriture et la Tradition. Certains esprits téméraires et emportés par l'orgueil d'une vaine science, oseraient affirmer qu'en dehors de la matière il n'existe rien, qu'il n'y a qu'une seule et même substance ou essence de Dieu et des choses finies; que les choses créées ne sont qu'une émanation de la substance divine; que Dieu est un Etre Universel et Indéfini. L'Eglise, par la bouche du Saint Concile, a réitéré ces aberrations du païenisme et du matérialisme, en maintenant la doctrine d'un Dieu, créateur libre de toutes choses visibles et invisibles; Etre distinct de la matière créée, qu'il a produit du néant; Etre éternel, intelligent, incompréhensible, infini en toutes perfections, et gouvernant le monde par sa toute-puissance et bénigne Providence.

D'autres, méconnaissant les forces de la raison, soutiennent que Dieu ne peut pas être conçu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine au moyen des choses créées. Le Saint Concile a frappé d'anathème ceux qui nieraient à l'homme ce noble privilège.

Certains philosophes, tombant dans un extrême opposé, prétendaient pouvoir se passer de la révélation, proclamaient l'indépendance de la raison humaine, rejetaient la foi divine, nient l'existence des miracles ou du moins la possibilité d'en discerner l'origine surnaturelle, trouquaient les Saintes Ecritures ou les interprétaient à leur gré sans faire aucun cas de la tradition et des enseignements de l'Eglise, soustraient la foi à la raison, confondaient l'aveu avec l'autre ou prétendaient qu'il pouvait y avoir entre elles un véritable désaccord. Placés en face de toutes ces fausses doctrines qui allaient grandissant avec le temps et qui produisaient tant de mal dans les âmes, la Sainte Assemblée du Vatican, assistée par l'Esprit de Dieu, les a répudiées formellement comme contraire à la doctrine révélée; elle a dit anathème à tous ceux qui propagent et à défendre ces pernicieuses erreurs, abritées sous de beaux noms, mais rempli d'un venin mortel. Ce sont les loups ravisseurs, dont parle l'Ecriture, qui n'épargnent pas le troupeau; ce sont ces hommes qui entraînent des disciples à leur suite: c'est pourquoi vous devez veiller et vous rappeler les avis que nous vous avons donnés. Et maintenant, pourrions-nous ajouter avec l'Apôtre, nous vous recommandons à Dieu et à sa grâce, car il est capable de mener à bonne fin l'édifice de votre sanctification, en vous faisant continuellement croître dans la foi et dans la pratique des bonnes œuvres, et il peut vous donner une part dans l'héritage éternel de la société des saints. (Act. XX. 28. 33.)

C'est en donnant une adhésion entière aux décrets du Concile du Vatican, c'est en nous tenant fortement attachés au Siège Apostolique, au Souverain Pontife héritier des prérogatives de l'apôtre Pierre que nous serons fermes et stables dans la vraie foi. La seule manière de trouver l'autorité inflexible légitimement constituée par Jésus pour diriger les hommes dans le droit chemin de la vérité.

Jésus-Christ ayant donné à son Eglise et à ceux qu'il a établis pour la gouverner, toute puissance dans ce qui touche à l'ordre du salut, ce serait une erreur de s'imaginer que les décisions et les définitions des Souverains Pontifes ou des Conciles aient besoin du consentement des autorités civiles pour obliger les fidèles. Ce serait aussi une erreur de croire que la promulgation de ces mêmes décisions ou définitions, par un évêque de son diocèse, soit nécessaire pour obliger les fidèles confiés à ses soins. Du moment qu'un catholique connaît d'une manière certaine qu'elles émanent de l'autorité compétente et qu'elles ont eu à Rome la promulgation voulue par les saints canons la catholique est tenu de s'y soumettre d'esprit et de cœur.

Si donc aujourd'hui, N. T. C. F., nous vous rappelons sommairement les principales décisions du Saint Concile du Vatican, c'est avant tout pour protester de notre respect et de notre soumission à ces oracles de l'Esprit Saint et pour vous engager à les considérer toujours comme des phares lumineux destinés à éclairer vos pas.

IV. INFAILLIBILITÉ DU PAPE.

Entre les divers points définis par le Concile du Vatican, il en est un auquel nous croyons utile de consacrer un article spécial de ce mandement: nous voulons dire l'infailibilité du Souverain Pontife.

"C'est un dogme de foi, dit le Concile, que lors que le Pontife Romain parle ex cathedra, c'est-à-dire, lorsque remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa suprême autorité apostolique qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise Universelle, il joint pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du Bienheureux Pierre, de cette infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fut pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs, et par conséquent, ces définitions du Pontife Romain sont irréfutables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise."

Pour bien comprendre cette définition dogmatique, il y a plusieurs choses à remarquer.

1^o La cause de cette infailibilité est une assistance du Saint-Esprit, promise dans la personne de Saint-Pierre, à qui Jésus-Christ a dit: "Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaldront jamais contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel (Mat. XVI. 18...)." Simon, Simon, voilà que Satan a demandé de vous cribler comme du foin; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point; et lors que tu seras converti, confirme tes frères (Luce XXII. 31.) A une Eglise qui devait durer jusqu'à la consommation des siècles, Jésus ne pouvait donner pour fondement un homme dont la vie était bornée; toujours il y aura dans l'Eglise des âmes dont la foi aura besoin d'être éclairée et fortifiée; la promesse de Jésus-Christ ne peut donc être restreinte à la personne de Saint-Pierre, mais elle doit être entendue de ses successeurs jusqu'à la fin des siècles.

Ce privilège est un don de Dieu, accordé, non pas en faveur de celui qui le reçoit, mais en faveur des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

C'est un don de Dieu, et on ne peut en contester l'existence sous prétexte que l'homme est sujet à l'erreur, à l'ignorance, aux passions, aux préjugés; car la grâce de Dieu est plus puissante que toutes les faiblesses humaines, et ce serait ébranler l'infailibilité même des Saintes Ecritures que de nier l'infailibilité de quelque chose de moins que l'inspiration, et si l'on regarde la première comme impossible et comme absurde, il faudra de toute rigueur nier l'inspiration des auteurs qui ont écrit les Saintes Livres.

2^o Remarquons en second lieu l'objet de ce privilège; c'est toute doctrine concernant la foi ou les mœurs; c'est à dire N. T. C. F., que Notre Seigneur, infiniment sage et infiniement bon, a voulu nous donner, dans la personne du Pontife Romain, un guide dont la voix ne puisse jamais égarer la Sainte Eglise en ce qui a rapport à la foi, de ses enfants ou à la conduite qu'ils doivent tenir pour arriver au ciel. "Dieu a livré le monde aux disputes des hommes (Ecole. III. 11.); et mille affaires diverses, dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, dans les lettres, dans les mille et mille affaires diverses qui occupent les esprits sur la terre, les hommes se trompent souvent, mais parce que leur erreur ne compromet pas leur éternité. Dieu laisse au temps et aux patientes recherches de la raison humaine, le soin de redresser ce qui s'écarte de la vérité; mais du moment qu'une erreur quelconque pourrait jeter en péril la vérité surnaturelle de la foi ou les lois sacrées de la morale, il a voulu ménager à chacun une sauvegarde à la fois toute puissante et infailible.

3^o En troisième lieu, remarquons, N. T. C. F., la manière dont s'exerce ce privilège. Le Pape n'est pas infailible en toutes choses, mais seulement en ce qui concerne la foi ou la morale; et même dans ces deux objets, il n'est infailible que quand il parle en qualité de pasteur et de docteur de tous les chrétiens et définit en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle.

Tel est, N. T. C. F., ce grand privilège de l'infailibilité que l'Ecriture Sainte et la tradition nous montrent comme attribué au Pontife Romain. Toujours et partout il a été reconnu, et le Saint Concile du Vatican, quand il l'a défini solennellement, n'a été que l'écho fidèle de l'enseignement constant, et universel de l'Eglise. L'autorité doctrinale aussi bien que disciplinaire du Pontife Romain s'est toujours exercée sans contestation sérieuse. De l'Orient et de l'Occident, on a recouru à son tribunal pour faire régler en dernier ressort, les questions en litige sur la foi, sur les mœurs et sur la discipline. Les Saints Pères donnent au Pape des noms qui signifient cette prérogative. Ils l'appellent chef de l'Eglise du monde, Pasteur des pasteurs, Vicaire de Jésus-Christ, confirmateur de la foi des chrétiens, soutien de l'Eglise, colonne de la foi, fondement indéroutable de l'Eglise Chrétienne, juge suprême de tout controverser, prêtre de Dieu, à qui il faut obéir sous peine de tomber dans le schisme et l'hérésie. Ils disent encore que l'Eglise de Rome, gouvernée par le Pape, est l'arche de Noé hors de laquelle tout périt, parce qu'elle est héritière de la solidité que Pierre tenait du Christ.

Toute cette doctrine se résume en un seul mot célèbre: "Pierre parle par la bouche de ses successeurs"; par ses successeurs aussi, il est le confirmateur infailible de ses frères, le pasteur universel, le guide éclairé par le Saint-Esprit et dont la voix ne saurait nous égarer.

Grâces éternelles soient donc rendues à Dieu, qui a voulu ainsi pourvoir à notre sécurité parfaite dans le chemin du salut! Montrons-nous dignes, N. T. C. F., de ce bienfait, en écoutant avec docilité et respect les enseignements de notre pasteur et docteur infailible.

V. DE L'ÉDUCATION.

Après vous avoir entretenus de ces grandes questions qui intéressent l'Eglise en général, nous devons vous parler de divers sujets qui regardent plus spécialement cette province.

L'éducation de la jeunesse est une question trop importante pour que nous nous dispensions de vous en dire un mot.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., qu'elle influence l'éducation exerce sur les âmes et sur les cœurs des enfants. C'est le fondement sur lequel doit être construit tout l'édifice de la vie; c'est de sa bonne ou mauvaise direction que dépend l'avenir des individus, des familles, de la société et de la religion. La responsabilité des parents est donc très grande devant Dieu et devant les hommes; leur bonheur temporel et éternel en dépend essentiellement.

Obigation du bon exemple, qui est la première et la plus profitable de toutes les leçons. Obligation de choisir de bons instituteurs qui, tout en continuant l'œuvre commencée à la maison par le bon exemple des parents, la perfectionnent par les avantages d'une science appropriée aux moyens et à la position de chacun.

Obligation, par conséquent, pour les parents catholiques de ne confier leurs enfants qu'à des instituteurs catholiques, ou la foi et les mœurs de ceux-ci soient sous la protection de la religion. Et remarquons bien, N. T. C. F., que vous devez éviter avec un égal soin les écoles ouvertement hostiles et celles où l'on ne fait aucune mention de la religion; car ce dernier système même tout droit à l'indifférence, qui est un des pièges les plus funestes que l'enfer ait dans notre siècle pour perdre les âmes. C'est contre ce système qu'ont réclamé nos frères Catholiques du Nouveau Brunswick, auxquels on veut imposer l'obligation de contribuer pour des écoles d'où le nom de Dieu sera banni: s'ils n'ont, N. T. C. F., par nos prières et par l'influence dont nous pouvons disposer, afin que les droits de la patrie, et les droits d'une véritable liberté de conscience soient respectés.

Et puisque l'occasion s'en présente, nous vous dirons aussi un mot d'une grande institution catholique qui fait la gloire de la ville de Québec. Nous avons vu avec peine l'Université-Laval exposée à de nombreuses et graves atteintes de doctrine. Sur les instances de ceux qui en ont la direction, nous leur avons demandé des explications sur son nom, de points importants et fondamentaux de l'enseignement catholique, et nous avons la joie de constater ici publiquement que les réponses nous ont paru tout-à-fait satisfaisantes sous le rapport de l'orthodoxie et de la volonté de se conformer en tout aux volontés du Saint-Siège. Sans juger ici le passé

nous voulons qu'à l'avenir quelque chose soit dit devant Dieu, avoir un grief contre cette institution catholique ou, quelque autre, le fasse son pas devant le tribunal incomptent de l'opinion publique, par la voie des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la hiérarchie catholique ont institués les juges et les gardiens de la foi. Nous ne sommes pas, nous catholiques, tellement fiers que nous puissions, sous danger, rendre nos frères séparés témoins de nos divisions intestines; et d'ailleurs la charité, qui doit unir les membres de la grande famille catholique, nous prescrit des règles que nous ne saurions violer sans offense à Dieu.

VI. DES ÉLECTIONS.

Dès N. T. C. F., dans les séances des Conciles précédents et dans un grand nombre de circulaires et de mandements particuliers, nous vous avons mis en garde contre les désordres nombreux dont les élections sont la trop fréquente occasion.

Nous le disons ici avec une profonde douleur, ce mal affreux, bien loin de diminuer, semble prendre de nouveaux accroissements. Les hommes appelés à gouverner l'état n'en sont pas moins émus que nous pasteurs: ils ont fait des lois nouvelles pour mettre un frein à ces désordres, qui menacent d'ébranler la société civile jusque dans ses fondements; nous venons à notre tour, non pas vous proposer des lois nouvelles, mais vous mettre devant les yeux les règles immuables que la sagesse divine a posées comme les bases essentielles de toute société; règles tellement nécessaires que, si l'on s'en écarte, la société civile ne peut avoir ni repos, ni sécurité, comme le prouvent les agitations perpétuelles, auxquelles sont en proie certains peuples de l'Europe.

Dieu est le maître des peuples comme des individus; il jugera les uns et les autres avec une incrovable justice.

Dieu est le maître de ceux qui gouvernent comme de ceux qui sont gouvernés; et à tous il demandera un compte sévère de leur conduite publique et privée. Dieu est le maître des candidats et des électeurs; et il entrera en jugement avec les uns et les autres. Pourquoi les candidats ne prendraient-ils pas ensemble un engagement sérieux et mutuel de ne donner pour gagner leur élection, ni argent, ni boisson? L'intérêt particulier est ici en parfait accord avec la loi civile et la loi divine elle-même, pour conseiller ce moyen de mettre un terme à bien des désordres. Parmi les électeurs, il se trouve encore assez d'honnêtes gens pour forcer les candidats à suivre cette ligne de conduite.

Il ne suffit pas à un candidat, pour échapper à la vengeance divine, d'avoir de bons principes et de bonnes intentions; il faut aussi, de toute nécessité, que les moyens qu'il emploie pour se faire élire soient irréprochables. La violence est un attentat à la liberté de ses concitoyens; la calomnie et la médisance sont reprochées par la morale; la corruption déshonore celui qui se vend et celui qui l'achète; l'intempérance dégrade l'homme adonné de la brute; toujours le juré est un crime abominable.

Hélas! Hélas! N. T. C. F., n'est-il pas vrai que, dans les temps d'élections, on se croit permis de tout dire, de tout faire pour arriver au but que l'on propose! Malheur à celui qui vient le scandale, dit Jésus-Christ (Mat. XXIII. 7.) Si le moindre scandale est en abomination devant le Seigneur, que faut-il penser de celui qui, pour se faire élire, promène le scandale de l'extrémité d'un comté à l'autre, par l'intempérance, par la calomnie ou la médisance, par la violence, par la corruption, par le juré! Nous ne craignons pas de le dire, N. T. C. F., les plus coupables sont ceux qui mettent la tentation sous les yeux de leurs semblables. Ceux qui se vendent sont coupables, mais plus criminels encore sont ceux qui achètent. Ceux qui s'enivrent sont coupables; mais les plus criminels ne seraient-ils pas ceux qui fournissent les liqueurs enivrantes? Ceux qui se parjurent font un outrage épouvantable à la majesté divine; que dire de ceux qui, pour une pièce de monnaie, ou pour quelque chose de plus vil encore, vend sa conscience et son âme au diable et de la terre, jurer contrairement à la vérité et outrager la religion, la société, la conscience, la vérité, la justice et la majesté Divine elle-même! Mille fois malheur à celui qui pousse son scandale à cette impiété sacrilège, et se sert du nom saint et terrible de Dieu comme d'un vil instrument pour arriver à ses fins!

Ananias et Saphira, pour avoir dit un simple mensonge, furent frappés de mort par la colère divine; quel châtement mérité donc le juré!

Plusieurs traits, que nous lisons dans les annales des peuples, nous font voir ce que Dieu pense du juré. En 1845 un homme accusé de vol, offrit de jurer qu'il n'était pas coupable; mais comme on ne voulait pas accepter son serment à cause de sa mauvaise réputation, il jura de son propre chef, en s'écriant: Que le premier orage qui solatera m'écartera, si je suis coupable! Quelques jours après il est foudroyé au milieu de ses quatre enfants qui sont épargnés.

Ailleurs, c'est un homme frappé de mort en plein marché pendant qu'il se parjurait pour vendre ses marchandises plus cher.

En Angleterre, une femme jurait avoir payé ce qu'elle avait acheté; elle tombe morte à l'instant même, et, en faisant l'autoptie, les magistrats trouvèrent dans sa main la petite pièce de monnaie qu'elle avait voulu épargner par son serment. On a élevé un monument sur l'endroit qui avait été le théâtre du crime et de sa punition exemplaire.

Ses châtements temporels, tout effrayants qu'ils soient, ne sont pourtant rien en comparaison de l'éternelle et épouvantable punition que la justice divine réserve en enfer aux jurés impudents, et à ceux qui induisent leurs semblables à commettre cette énormité.

La religion et le bien de la société civile sont donc d'accord pour exiger que les candidats, qui briguent les suffrages de leurs concitoyens, se fassent un devoir rigoureux de respecter les lois divines et humaines. Il y va de l'avenir de la religion et de leur honneur, il y va de l'avenir de la religion et de la patrie.

C'est en vain que nous exhortons les électeurs à éviter tous les désordres si la tentation leur vient de ceux à qui ils aspirent à la charge de faire des lois pour le bon gouvernement de la société. "Prétez l'oreille à mes paroles, dit le livre de la Sagesse (Chap. VI.) O vous qui gouvernez la multitude considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées; parce qu'étant les ministres

MARCHANDISES SECHES

Allez faire une visite au grand magasin de M. J. P. D. FILLON & Cie. Au No. 105, rue Notre-Dame-Montréal.

A L'ENSEIGNE DU GROS LION. Ce grand magasin contient Hardes pour hommes, Marchandises à la verge les mieux choisies pour dames et messieurs dans des conditions libérales. Venez vous en assurer.

J. P. D. FILLON & Cie. Montréal, 24 Avril 1873.—1

LA "CITOYENNE."

ASSURANCE DU CANADA Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de S. G. Mgr. BOURGET, Evêque de Montréal.

Bureau Central, 175, Rue St. Jacques, MONTREAL

Sir HUGH ALLAN, Président

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

COMPAGNIE CANADIENNE POPULAIRE Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK, Gérant, département de la vie. EDMOND ROCHELEAU, Agent pour les Trois-Rivières.

24 Avril 1873.—3

OWEN MCGARVEY

MARCHANDISES GROS ET EN DETAIL. De meubles usés et élégants de tous genres, A constamment en mains l'assortiment le plus considérable et le plus varié de meubles de Montréal, consistant en: Sofas, Tables de toutes sortes, Sets de chambre à coucher, Chaises en crins et en joutes, de 30 différents patrons. Tous ces meubles sont garantis, et les effets achetés à son établissement sont livrés soit au dépôt du chemin de fer ou sur les quais des vapeurs.

Nos. 7, 9 et 11, rue St. Joseph. Montréal, 24 Avril 1873.—6

FONDERIE STE. MARIE

(Ci-devant occupée par M. Marcot) 99, RUE CRAIG, 99

M. CREVIER informe le public qu'il a loué pour une longue période l'établissement de Fonderie occupé ci-devant par

M. MARCOT, 99, RUE CRAIG Les entrepreneurs Menuisiers, Briquetiers, Ferblantiers et Plombiers trouveront chez lui tous les articles dont ils peuvent avoir besoin, et sur commande il

EXECUTERA A COURT DELAI. les ouvrages qu'on ne trouverait pas tout faits. Le Département de la Fabrication des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront

DE LA MEILLEURE QUALITE d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux. On demande de prêter une attention toute particulière à l'assortiment considérable de Réfrigérateurs, de Poêles de Cuisine et de Poêles de Passage, de Poêles Sourdes de Garnitures de Poêles, de Ventilateurs, etc.

Le Soussigné est propriétaire d'un Brevet d'invention de

FOURNAISES A AIR CHAUD améliorées, et tenant parfaitement le principe par lequel elles fonctionnent et entrent leur érection. Ordres pour Toitures et pour réparations des Toits promptement exécutés, à des

PRIX EXTREMEMENT MODERES. Les ordres pourront être envoyés à ses Salles de Vente et d'échantillons, No. 427, Rue Notre-Dame, ou à l'adresse ci-haut.

T. CREVIER. Montréal, 24 avril 1873.—1

Hôtel Richelieu.

No. 45, Rue St. Vincent, Montréal.

M. Durocher par la longue expérience qu'il a acquise dans les plus grandes maisons de New-York et depuis quelques années si bien connu de ceux qui ont visité cet hôtel, annonce au public trié qu'il continuera à donner toute l'attention et même plus de confort au public soit par rapport à la table ou pour tout autre service requis. De plus il vient de louer une maison en face de son hôtel où il lui permet d'offrir 50 chambres de plus que l'année dernière.

AIM. BELIVEAU, Propriétaire. Montréal, 24 Avril 1873.

"HOTEL DU CANADA,"

Rue St. Gabriel, Montréal.

M. A. Beliveau, ci-devant de l'Hôtel-Richelieu, annonce au public que son Hôtel a été réparé et meublé à neuf, outre une addition de 35 chambres, qui en fait un des plus grands établissements de Montréal.

Le Tabac sera toujours servi de bons mets et le service sera promptement et poliment fait. Les prix seront raisonnables. Un Omnibus bien conduit sera aux débarcadères des chars et des vapeurs.

AIM. BELIVEAU. Montréal, 24 Avril 1873.

MAGASIN CANADIEN

DE FERRONNERIE

H. BELIVEAU

IMPORTATEUR DE Ferronneries Et fabricant de

FERRONNERIES ENSEIGNE DE L'EGUINE ET DU CADENAS. Nos. 193 et 195, Rue St. Paul-Montréal.

Assortiment complet d'Huiles, Térébenthine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, Ac.—Aussi: Poêles doubles à un ou deux tuyaux, Poêles de Cuisine à charbon et à bois, de métal et autres.

Montréal, 24 Avril 1873.—1

P. DAIGLE,

Marchand de Fleur, Grains, Lard, Sel, Soufre, POISSON, ŒUES, &c.

No. 273, Rue des Commissaires. Montréal, 24 Avril 1873.—6

ETABLIE EN 1869.



J. T. LETOURNEUX,

IMPORTATEUR DE PEINTURES DE TOUTES SORTES. HUILES, VERNIS, VERRES A VITRES, MASTIC, LAMPES, CHAMINÉES, CHEMINÉES, COLTAR, &c., &c. Vitres, Glaces de Miroirs et Vitres de couleur livrées à demande.

RECETTES POUR TEINDRE, &c.

Seul agent pour la Puissance du Canada de la Grande Patente de Dossors pour Essieux No. 259, Rue St. Paul, Montréal, Enseigne de la Lampe, Pinceau et Baril de Peinture. Montréal, 24 avril 1873.—1

LAURENT, LAFORGE & Cie.

IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS de KNABE & Cie, de BALTIMORE. (usuelle d'or remportée sur les Chickering, Schuetzke & Ludlow, New-York, Central Piano-Forte, Knabe & Wernick, Albany, Harmoniums de Smith, Boston.

Montréal, 24 Avril 1873.—3

E. HUDON, FILS & Cie.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES D'ETATS ET DE GOTT ANGLAISE, FRANCAISE ET AMERICAINE. Nos. 388 et 390, Rue St. Paul, E. HUDON, Sr., E. HUDON, Jr., ALPHONSE HUDON. Montréal, 24 Avril 1873.—1

AVIS AU COMMERCE.

GAUCHER & TELMOSE OFFRENT EN VENTE 300 Tonnes Mélasses assorties, 500 Caisses Gin de Kuyper à Fer Branel, 50 do en barriques et quarts, 250 Caisses Brandy, Chalupa, 30 quarts do do.

Ainsi qu'un assortiment considérable d'épicerie, FANINE, LARD, 100 quarts de Syrop Golden (de Castro). GAUCHER & TELMOSE, 200 Rue St. Paul, —161 des Commissaires. Montréal, 24 Avril 1873.

NECTOR LAMONTAGNE,

Marchand de Cuir. Mr. Lamontagne invite les marchands de la ville et du district des Trois-Rivières, d'aller faire une visite à son établissement où ils trouveront le meilleur assortiment de Cuir, Fouritures de Cordonnier, etc. No. 394, Rue St. Paul. Montréal, 24 Avril 1873.—1

C. H. LETOURNEUX,

IMPORTATEUR DE Ferronnerie, Quincaillerie, Coutellerie, &c., &c. Montréal.—Nos. 261 à 265, Rue St. Paul.—Montréal. (Coin de la Rue de la Vallée.) 24 Avril 1873.—1

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY

Pour le Rhume, la Tox, l'Enrouement, et les Affections des Bronches et de la Gorge. Lorsque Jacques-Cartier remonta pour la première fois le St. Laurent, le remède employé constamment par les Indiens et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les goutes de gomme sortant de l'Épinette Rouge (Abies Rubra) qui était donné sous forme d'une confection, après avoir été mélangée avec du sucre de râble. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce Sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui, préparée à une température élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés Balsamiques, Adoucissantes, Expectorantes et Toniques. PRIX: 25 CTS. PAR BOUTEILLE. Seul manufacturier, HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

En vente par tous les Pharmaciens et les Marchands de la campagne. N. B.—Les mots "Sirop de Gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de Fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi. 11 Novembre, 1872.

BRASSERIE M'CALLUM,

RUE ST. PAUL, QUÉBEC. Agence Rue Notre-Dame, Montréal. A vendre aux Trois-Rivières chez tous les Marchands-Epiciers.

BIÈRE ET PORTER EN BARILS ET EN BOUTEILLES.

Québec, 1 mai 1873.—3

GEORGE TANGUAY,

Québec.—No. 20, Rue St. Paul.—Québec. 400 Quarts Lard melle, 100 quarts Primes melle, 200 quarts Extra Prime, 50 quarts English Prime melle, 50 quarts Croupe. 200 tinettes Suif doux et Jambons "Sugar cured". Québec, 1er mai 1873.

AVIS.

GEORGES BALCER.

IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE.

transférés son office et ses magasins de la bâtisse de M. HENRY M. BALCER, dans celle occupée par Mrs. E. M. HART à St. Jean, coin de la RUE NOTRE-DAME & ALEXANDRE. Les MARCHANDS et surtout ceux de la campagne trouveront toujours chez lui un assortiment d'ARTICLES de

FANTAISIE, LAINAGE, BONNETTERIE, MERCERIE, COUTELLERIE, ARTICLES DE PIÈTE ET DE BUREAU, SPECIALITE POUR FUMEURS, Etc., Etc., Etc. A des avantages réels et aux conditions faciles. EN GROS SEULEMENT. Trois-Rivières, 5 Mai 1873.

THOMAS BOURNIVAL.

MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c. On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'épicerie pour les familles. Tous les effets viennent d'être reçus par les derniers vapeurs. Le public est respectueusement prié d'aller voir son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On donnera la plus stricte attention à toute commande soit de la ville ou de la campagne. En face du bloc de ROBICHON & Frère. (Près du Marché.) Trois-Rivières, 8 Mai 1873.

Nouvel Assortiment!!

GROCERIES ET PROVISIONS, (En face du Marché.) PAR LEVASSEUR & DUMONT. Conditions exceptionnellement avantageuses!! Liqueurs de toute espèce et grocerie de tout genre. Qualité supérieure et prix très modérés.

On achète au plus haut prix des cultivateurs tous les grains qu'ils ont à vendre. Adresses-tous au Nouveau Magasin de LEVASSEUR & DUMONT. Trois-Rivières, 8 Mai 1873.

Magasin d'Épicerie.

Les soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert le 1er MAI 1873 un magasin d'Épicerie, dans le magasin bien connu de M. CLAUDE FERON, sur le Marché-à-Foin. Ils auront constamment en mains un assortiment de mieux choisis en épicerie. On trouvera constamment à leur magasin toutes espèces de grains.

On trouvera aussi dans leur vaste hangar du Foin et de la Paille de première qualité. Rien ne sera épargné pour donner entière satisfaction. LACROIX & FRÈRE. Trois-Rivières 2 avril 1873.

AVIS.

JE donne par le présent avis public que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par ma femme Marceline Grenier, sans un ordre signé de ma main. BENJAMIN BELANGER. Sts. Flore, 23 Mai 1873.—1 m.

LOUIS MORRISSETTE,

MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, Remercie le public qui lui a si généreusement aidé à sauver une partie de son entrepôt de meubles, et a le plaisir de lui annoncer qu'il vient d'ouvrir dans la bâtisse voisine de son ancien établissement, qui a été détruit par l'incendie du 19 mai, un ENTREPOT DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE. Meubles réparés à ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes. Trois-Rivières, Mai 1873.—a.

Eusèbe Morrissette,

MARCHAND DE MARCHANDISES SECHES, EN GROS ET EN DETAIL. Hardes de toutes sortes. Chapeaux en laine, feutre, etc., en grandes variétés. Un tailleur de première classe est attaché à cet établissement. Toute commande pour hardes sera exécuté dans le plus court délai. RUE NOTRE-DAME. Les Trois-Rivières, 10 mai 1873.

La Société de Peinture et des Terres

DES TROIS-RIVIÈRES. OFFRE EN VENTE 5000 pieds Bois de construction. 300 cordes bois Chauffage 2000 perches de cèdre 200 pieux de cèdre. S'adresser à PH. GRAVEL, Trois-Rivières, 24 février 1873.

LAJOIE & FRÈRE,

RUE NOTRE-DAME Dans le Magasin ci-devant occupé par F. STOBBS, Libraire EN FACE DU BLOCK BALCER. Ont constamment à leur magasin un assortiment complet de marchandises Sèches des mieux choisies. Ils ont en mains des Mérinos, Draps, Tweeds, Alpaca, Cobeurgs, Flanelles, Toiles, Cotons, Etoffes à Robes, Gants, Bas, Fleurs, Plumes, Collets, Soie noire et couleurs, Papiers, &c., &c., &c. Un grand nombre d'Ornements d'Église et d'Effets pour le Culte. Tels que: Calices, Ciboires, Ostensoirs, Enseignes, Lampes, Chandeliers au tels, Ceintures assorties, Franges, en or et argent, Galons en or et argent, Mirails en or et en argent, Chasubles Bas d'Aubes, &c., &c. Une visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée. Les Trois-Rivières, 2 Mai 1873.

MANUFACTURE DE HACHES

DES FORGES ST. MAURICE.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que nous avons établi une Manufacture de Haches Aux vieilles Forges St. Maurice, qui est maintenant en parfaite opération.

Les haches que nous manufacturons sont faites de notre fer Canadien et du meilleur acier, et sur des patrons convenables à ce marché.

A vendre à notre établissement ici, en gros et en détail. Nos conditions libérales seront faites aux acheteurs en gros.

JOHN McDOUGALL & FILS. Trois-Rivières, 11 Janvier 1872.

A VENDRE.

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en mont tant.

Bardeaux, Lattes, Moulures, Cadres, Plinthes, Portes et chassias, Boîtes d'emballage, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 8 Août 1872.

MOULIN A BARDEAU

A VENDRE. On trouvera constamment à l'établissement du soussigné des Moulins à faire du bardeau, supérieurs à tous autres moulins faits sur d'autres plans. M. Louis Beauchemin offre un défi de la valeur d'un moulin, à tous ceux qui feront un moulin à bardeau capable de faire bardeau aussi vite et aussi facilement à mouvoir et avec aussi peu d'entretien sous tous les rapports, que les siens. Ceux qui douteront que ces avancés ne sont pas réels voudront bien aller voir la preuve à Châtillon, (St. Zéphirin), il sera prêt en tout temps à prouver ces avancés. On pourra seulement lui faire savoir quelques jours d'avance afin qu'il ait le temps de mettre un de ses moulins en fonction pour qu'on ait l'avantage de les examiner sous tous les rapports. Adressez LOUIS BEAUCHEMIN, Facteur de Moulins à Bardeau et autres Articles de Machinerie. Châtillon, P. Q., 24 avril 1873.—2

ENTREPOT D'ÉBÉNISTERIE

ET GRANDE MANUFACTURE DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE. No. 449, RUE NOTRE-DAME, (PARTIE OUEST). On lui répondra avantageusement au besoin du public. Le genre de ses meubles est le style aimé et en vogue à Montréal. Il se croit pas d'arriver qu'il est en possession des plus beaux Dessins de meubles, Parures de chambre à coucher, de Salon ou de Salle à manger, de Montréal, et il est prêt à les vendre à des prix extrêmement modérés. Son Entrepôt contient une grande collection de meubles en Paissandre Noyer Noir et autres Bois, de tous les prix et de toutes les descriptions. Rien d'incomplet ou d'imparfait, ne sort de ses Boutiques, ou tous est exécuté avec soin et diligence. M. PARISEAU, entend continuer l'industrie de la réparation des meubles, matelats à ressorts, Etc. Etc. Montréal, 24 Avril 1873.—1 a.

ON DEMANDE.

UN meunier pour prendre soin d'un moulin à farine. S'adresser à ce bureau. Trois-Rivières le 28 mai 1873.

HOTEL GAGNON.

BERTHIER EN HAUT P. Q. Le soussigné a l'honneur d'annoncer au publ qu'il vient d'ouvrir un grand hôtel, construit à neu meublé dans le derrier goût. Table servie à toute heure avec le plus grand soin. Il a aussi de spacieuses salles. Une visite est raspe tueusement sollicitée. FRANCOIS C'ENF W BERTHIER, 18 Déc. 1872.

LE "OSBORN"

25 Premiers Prix, 1871 Le Roi des Moulins à Coudre! Ce célèbre moulin a toujours remporté le premier prix à toutes les Expositions industrielles. Il fait les points doubles d'étréinte sur chaque face de l'étoffe, et il emploie également le fil et la soie; il sert à coudre depuis la mousseline la plus fine jusqu'au drap le plus fort et le plus épais, aussi bien que le cuir. C'est en même temps le moulin le plus expéditif en usage de nos jours, et la machine la plus facile à faire fonctionner, en ce genre; et aussi le rapport de l'économie et du fini, elle surpasse toutes les autres. En référant à des centaines de familles, de tailleurs et à toutes personnes qui en font usage, vous aurez pleine et entière satisfaction; et en voyant fonctionner cette machine d'un nouveau genre, vous ne pourrez vous empêcher de vous en procurer. Chacune d'elles est garantie et elle prie en est des plus réduits. J. Q. PAGE, dentiste, Agent, Rue du Platon N° 12.—Le soussigné prend de l'occasion d'informer le public qu'il a en main un assortiment complet de machines à coudre outre celles ci-haut mentionnées. Les Trois-Rivières, 6 octobre 1871.

200,000 Bardeaux d'Épinette.

Le soussigné offre en vente sur son quai, 200,000 bardeaux d'Épinette, en lots à satisfaire les acheteurs. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 25 Sept. 1872.

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau, rue St. Joseph. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE, Avs. Bureau: Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

M. Turcotte, Paquin & Turcotte suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN, LUCIEN TURCOTTE. Trois-Rivières, 26 Août 1872.—1 a.

DUMOULIN & McLEOD, Avocats.—Bureau rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, Ecr. Shérif, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 25 octobre 1871.

P. N. MARTEL, Avocat.—Bureau: rue St. Joseph ancien bureau de MM. Désilets & Panneau. Les Trois-Rivières, le 8 mai 1873.

EPHREM DUFRESNE, Avocat.—Bureau, coin des rues Royale et des Forges. Les Trois-Rivières, 30 mai 1873.

H. B. DUFRESNE, Notaire Public et Syndic Officiel.—Bureau: Rue Notre-Dame. Les Trois-Rivières, 24 avril 1871.

Dr. HARDY,

Bureau: Bâtisse de S. Lottinville, Ecr. Avocat, RUE BONAVENTURE. Les Trois-Rivières, mai 1873.

GEO. B. HOULISTON & Cie., informent le public qu'ils tiennent leur bureau dans leur nouvelle bâtisse, porte voisine du magasin de M. U. Martel et Cie, rue du Platon, aux Trois-Rivières. Ils continuent à prêter sur billets, lettres de changes, aux taux les plus réduits et à acheter et vendre de l'argent dur et toute espèce d'argent non courant et fonds ils possèdent une excellente voûte et livrent respectueusement les marchandises et autres à y faire leur dépôt. Sur tout dépôt pour un mois ou plus ils payent intérêt.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Dr. PAGE, Rue du Platon, Trois-Rivières, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Méthodius, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

RYAN & RICKABY, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street.—CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate and returns prompt. Three-Rivers, May 2nd 1873.

HOTEL ST. LAURENT.—

Ancienne maison Poliquin—Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à tous les messieurs de la ville ainsi qu'à ceux de la campagne pour le bon encouragement qu'il a reçu de leur part. Il saisit cette occasion pour solliciter de nouveau le bienveillant patronage du public, lui donnant l'assurance qu'il trouvera comme par le passé tout le confort désirable. LUDGER VIGNEAULT, Les Trois-Rivières, 24 avril 1871.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 16 mai 1873. Exempte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 13 p. cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes

16 mai 1873.—j. n. o. L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les papiers autorisés à le publier.

1872-Comme de coutume-1872

SUCCÈS COMPLET! Dix premiers prix à deux Exhibitions. W. BELL & Cie. GUELPH, ONTARIO. Ont reçu tous les premiers prix pour

ORGUES ET MELODEONS,

A l'Exhibition Provinciale, Hamilton, et à l'Exhibition Centrale, Guelph. Ce grand succès, en outre, un dossier de l'année dernière d'une Médaille d'Argent, Trois Diplômes et 12 Premiers Prix, Prouve que nos instruments, dans l'opinion des juges compétents, sont incomparablement supérieurs à tous les autres. Seuls Propriétaires et manufacturiers de "L'ORGANETTE" Les tubes patentés de Berthier, reconnus par tous comme étant la plus grande amélioration encore introduite. Leur supériorité est constatée par les autres fabricants, par le fait qu'à Guelph, ils sont retirés de la compétition, reconnaissant ainsi leur incapacité de concourir avec eux. Chaque instrument pléinement garanti, peut être vu, dans le catalogue, contenant cinquante différentes sortes d'instruments. W. BELL & Cie. Guelph, Ont. Guelph, Oct. 1872.

Le Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GÉDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, coin des rues Notre-Dame et du Platon, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six "..... 1.25 Pour les Etats-Unis..... 3.00 en Or. Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a. TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.08 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.82 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'une nature responsable.